

Sujet : Re: Tr: Avis MRAE sur cas par cas Modification du PLU de Rioz (modification de droit commun)
De : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par DUFLOS Patricia - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 16/07/2024, 15:20
Pour : initiativead@orange.fr
Copie à : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour M. Keller,

Les deux procédures sont dispensées d'évaluation environnementale.

Il y a en effet une erreur sur le site internet de la MRAe, qui va être rectifiée très prochainement :

- La procédure de modification n°1 du PLUi de la CC du Pays Riolois fait l'objet d'un avis conforme tacite de la MRAe, réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34 (dispense d'évaluation environnementale) : Dossier BFC-2024-4372.

- La procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi fait également l'objet d'un avis conforme tacite de la MRAe (dispense d'EE) : Dossier BFC-2024-4371

Bien cordialement,

Patricia DUFLOS

STE/DEE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté

5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 25005 Besançon Cedex

Bureau : A307 (Dijon)

Tel : +33 3 39 59 62 73 - Mobile : +33 6 60 30 72 01

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Liberté
Égalité
Fraternité

----- Message transféré -----

Sujet : Avis MRAE sur cas par cas Modification du PLU de Rioz (modification de droit commune)

Date : Mon, 15 Jul 2024 11:53:57 +0200

De : initiativead (par Internet) <initiativead@orange.fr>

Répondre à : initiativead <initiativead@orange.fr>

Pour : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par CONNAN Jérôme (Chargé de mission évaluation environnementale) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

La MRAE a été saisie d'une demande de cas par cas pour la modification du PLUi de la CC du Pays Riolais. Le dossier est réputé complet depuis le 06/05/2024. Pouvez-vous m'indiquer si une évaluation environnementale est nécessaire ? Pour la procédure complémentaire concernant l'erreur manifeste, aucune évaluation environnementale n'était requise.

Bien cordialement,

--

Eric Keller
Initiative A et D
tel : 03 84 75 46 47
fax : 03 84 75 31 69
initiativead@orange.fr